

Fiche de données de sécurité

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE OU DE L'ENGAGEMENT

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Dyno Nobel Inc.

6440 S. Millrock Drive, Suite 150

Téléphone : 801-364-4800 Télécopieur : 801-321-6703

dna.hse@am.dynonobel.com

www.dynonobel.com

FDS n° : 1019

Date : 07/25/2023

Remplace : 10/12/2018

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : **Dynamite**

Numéro de l'article : 1019

Autres identificateurs du produit :

D-GEL™ 1000

RED HB®

DYNOSPLIT D®

STONECUTTER™

DYNOSPLIT D-1®

UNIGEL®

DYNOMAX PRO™

UNIMAX®

IP : 724

VIBROGEL® : 1, 3

Explosif pour puits de pétrole 80%

Z POWDER™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Application de la substance ou du mélange

Produit explosif.

Applications de sautage commerciales.

1.3 N° de tél. en cas d'urgence

EN CAS D'URGENCE, 24 HEURES SUR 24, COMPOSEZ 800-424-9300 - CHEMTREC (É.-U.)

613-996-6666 - CANUTEC (CANADA)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Détermination de la substance ou du mélange

Classification établie par le règlement

Les classifications listées s'appliquent également à la Norme sur la communication des dangers SGH d'OSHA (29CFR1910.1200).



bombe explosant

Expl. 1.1 H201 - Explosif; risque d'explosion en masse

Classification établie par le règlement (EC) N° 1272/2008

Les classifications listées s'appliquent également à la Norme sur la communication des dangers SGH d'OSHA (29CFR1910.1200).

E; Explosif

R2 : Risque d'une explosion causée par choc, friction, incendie ou autres sources d'inflammation.

Information relative à des dangers particuliers pour l'humain et l'environnement :

Fiche de données de sécurité

Le produit doit comporter une étiquette compte tenu de la procédure de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » de la version valable la plus récente.

Système de classification :

La classification est réalisée en conformité avec les versions les plus récentes des listes de l'UE qui sont étoffées par les données de l'entreprise et autres documents.

La classification est conforme aux versions les plus récentes des listes internationales de substances auxquelles viennent s'ajouter de l'information provenant de documents techniques et fournie par l'entreprise.

Renseignements supplémentaires :

Aucun autre danger n'ayant pas été classé n'a été identifié.

0 pour cent du mélange renferme une/des composante(s) dont la toxicité est inconnue.

Le produit est un paquet scellé tel que livré. Une exposition au contenu est peu probable lorsque celui-ci est conservé et utilisé selon les directives du fabricant. Aucun effet nocif sur la santé n'est attendu si le produit est conservé et utilisé normalement.

Consulter la section 4 relativement aux dangers de matières vétustes ou mal entreposées.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage établi par le règlement (EC) n° 1272/2008

Ce produit est également classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH) au sein des États-Unis.

Le produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation CLP.

Pictogrammes de danger



GHS01

Mot indicateur Danger

Mentions de danger

H201 Explosif; risque d'explosion en masse.

Suggestions de mises en garde

P210 Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Défense de fumer.

P230 Maintenir humide.

P250 Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P373 NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

P370+P380 En cas d'incendie : évacuer la zone.

P372 Risque d'explosion en cas d'incendie.

P410 Stocker conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Renseignements supplémentaires

EUH209 Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.

Description du danger

Symboles SIMDUT : Les produits explosifs ne comportent pas une classification SIMDUT.

Cotes NFPA (échelle 0 à 4) Non disponibles.

Cotes SIMD (échelle 0 à 4) Non disponibles.

Substances SIMD comportant des dangers à long terme pour la santé

Fiche de données de sécurité

Aucun des ingrédients n'est listé.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Sans objet.
- vPvB : Sans objet.

Avis de produit explosif

PRÉVENTION D'ACCIDENTS PENDANT L'UTILISATION D'EXPLOSIFS – La prévention d'accident pendant l'utilisation d'explosifs est le résultat d'une planification rigoureuse et du respect des meilleures pratiques connues. L'utilisateur d'explosifs doit garder à l'esprit qu'il se trouve face à une force puissante et que divers dispositifs et méthodes ont été élaborés pour l'aider à orienter cette force. Il doit réaliser que cette force, mal dirigée, met en danger sa vie et celle de ses collègues de travail et les expose aussi à des risques de blessures.

AVERTISSEMENT - Tous les explosifs sont dangereux et doivent être manipulés avec soin et utilisés en suivant les procédures de sécurité approuvées par, ou sous, la direction de personnes d'expérience et compétentes en conformité à toutes les réglementations et ordonnances fédérales, d'État et locales applicables. Si vous avez des questions ou des doutes sur la façon d'utiliser un produit explosif, NE PAS L'UTILISER sans avoir préalablement consulté votre superviseur, ou le fabricant si vous n'avez pas un superviseur. Si votre superviseur a des questions ou des doutes, il doit lui-même consulter le fabricant du produit avant d'en faire l'utilisation.

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS



3.2 Mélanges


Description : Mélange des substances listées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.


Composantes dangereuses :

CAS : 6484-52-2 nitrate d'ammonium

EINECS : 229-347-8

 Xi R36;  O R8

 Sol. ox. 2, H272



 Irritant oculaire 2, H319

CAS : 628-96-6


EINECS : 211-063-0


N° d'indice : 603-032-00-9

dinitrate d'éthylène/dinitrate d'éthylèneglycol

 T+ R26/27/28;  E R3

R33

 Expl. inst. H200

 Tox. aiguë 2, H300; Tox. aigu 1, H310; Tox. aigu 2, H330


 STOT RE 2, H373


CAS: 7631-99-4

EINECS: 231-554-3

nitrate de sodium

 Xn R22;  Xi R36;  O R8

 Ox. sol. 2, H272

 Irritant oculaire 2, H319

CAS : 55-63-0

EINECS : 200-240-8

N° d'indice : 603-034-00-X

trinitrate du glycérol/nitroglycérine

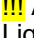
 T+ R26/27/28;  E R3;  N R51/53

R33

 Expl. inst. H200

 Tox. aiguë 2, H300; Tox. aigu 1, H310; Tox. aigu 2, H330

 STOT RE 2, H373


 Aquatique chronique 2, H411


Liq. inflam. 2, H225

CAS : 9004-70-0

N° EC : 603-037-0

Nitrocellulose, colloïdes, granuleux

 ER3

 Expl. 1.1, H201

Fiche de données de sécurité

CAS : 7704-34-9

EINECS : 231-722-6

N° d'indice : 016-094-00-1

souffre

 Xi R38

 Irritant cutané 2, H315

Renseignements supplémentaires :

Pour les ingrédients listés, l'identité et les pourcentages précis ne sont pas dévoilés en raison du secret industriel.

Pour la nomenclature des mentions de risque, consulter la section 16.

SECTION 4 – MESURES DE SECOURS D'URGENCE

4.1 Description des premiers soins

Information générale :

Ceci est un produit emballé qui, s'il est utilisé dans des conditions normales, n'entraînera pas d'exposition au contenu. En cas de contact avec le contenu, administrez les premiers soins selon les symptômes.

Suite à une inhalation :

Voie d'exposition improbable.

Apport d'air frais; consulter un médecin en cas de plaintes.

Suite à un contact avec la peau :

Règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver à l'eau et au savon.

Dans le cas d'une irritation cutanée, consulter un médecin.

Suite à un contact avec les yeux :

Retirer verres de contact, le cas échéant.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Suite à une ingestion :

Voie d'exposition improbable.

Ne pas provoquer un vomissement; demander immédiatement une aide médicale.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Blessure de sautage dans le cas d'une mauvaise manipulation.

Aucun effet nocif sur la santé n'est attendu si le produit est conservé et utilisé normalement. Les symptômes énumérés ci-dessous peuvent survenir à la suite de la manipulation de matières vétustes ou mal entretenues.

Mal de tête

Étourdissement

Crampe

Dilatation des pupilles

Méthémoglobinémie

Transpiration abondante

Troubles visuels

Désorientation

Dangers

Danger d'explosion ou de blessures par écrasement.

Aucun effet nocif sur la santé n'est attendu si le produit est conservé et utilisé normalement. Les dangers listés ci-dessous peuvent survenir à la suite de la manipulation de matières vétustes ou mal entretenues.

Risque de perturbation du rythme cardiaque.

Risque de convulsion.

Toxique si le produit est avalé, entre en contact avec la peau ou s'il est inhalé.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication que des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial sont requis

Contient des nitrates organiques. Consulter la littérature pour les antidotes spécifiques.

Risque d'entraîner un effet vasodilatateur.

Une mauvaise manipulation du produit peut entraîner des blessures physiques. Le traitement de ces blessures doit être basé sur les effets du souffle et de la compression de l'explosion.

Fiche de données de sécurité

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

5.1 Matériel d'extinction

Agents d'extinction appropriés : NE PAS LUTTER contre un incendie qui atteint des explosifs.

Pour des raisons de sécurité, les agents d'extinction appropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

NE PAS TENTER DE LUTTER CONTRE DES INCENDIES IMPLIQUANT DES MATIÈRES EXPLOSIVES. Évaluer tous les membres du personnel vers un emplacement sécuritaire, à non moins de 2 500 pieds dans toutes les directions. Peut exploser ou détoner sous l'effet du feu. Le produit en combustion peut engendrer des vapeurs toxiques. Il est recommandé que les utilisateurs de matières explosives se familiarisent avec les publications de l'Institute of Makers of Explosives Safety Library.

Explosif; risque d'explosion en masse.

Pour des raisons de sécurité, les agents d'extinction non appropriés : Aucun.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection totale.

Renseignements supplémentaires

Éliminer toutes les sources d'inflammation s'il est sécuritaire de le faire.

Classification d'inflammabilité : (définie par 29 CFR 1910.1200) Explosif. Peut exploser sous l'effet du feu. Les dispositifs individuels exploseront de manière aléatoire. N'explosera pas en masse si plusieurs engins sont impliqués.

Le produit en combustion peut engendrer des vapeurs toxiques et irritantes. Dans des cas rares, des éclats d'obus risquent d'être projetés d'engins explosifs confinés. Consulter le Guide des mesures d'urgence 2008 pour obtenir plus d'information.

SECTION 6 – MESURES EN CAS D'UN DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des vapeurs/poussières/aérosols.

Éloigner les gens de la zone de danger.

Assurer une bonne ventilation.

Porter des vêtements de protection.

Protéger de la chaleur.

Évacuer la zone.

Isoler la zone et en prévenir l'accès.

6.2 Précautions environnementales : Aucune mesure spéciale n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement le nettoyage :

Ramasser par moyens mécaniques.

Demander des travaux de récupération ou d'élimination avec des récipients qui conviennent.

Éliminer les matières inutiles comme s'il s'agissait de déchets, conformément à l'article 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manutention sécuritaire.

Voir la section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des précisions sur l'élimination.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour assurer une manipulation sécuritaire

Ouvrir et manipuler avec précaution le récipient.

À manipuler avec précaution. Éviter les secousses, les frottements et les impacts.

À n'utiliser que dans des zones bien aérées.

Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.

Information à propos d'incendies et de protection contre les explosions :

Protéger de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

Éviter les impacts et les frottements.

Un refroidissement de secours doit être disponible en cas de flammes à proximité.

7.2 Conditions à respecter pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Entreposage :

Exigences à satisfaire par les salles et les récipients de rangement :

Protéger de l'humidité et l'eau.

Ranger dans un endroit frais.

Éviter d'entreposer à proximité d'une chaleur extrême, de sources d'inflammation ou de flammes nues.

Information pour un entreposage dans une salle commune d'entreposage : Garder à l'écart de produits alimentaires.

Plus d'information à propos des conditions d'entreposage :

Conserver sous clef et en limiter l'accès aux experts techniques ou leurs adjoints.

Tenir loin de la chaleur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Information supplémentaire à propos de la conception d'installations techniques : Aucune donnée supplémentaire; voir article 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail :

628-96-6 dinitrate d'éthylène/nitroglycol

PEL (É.-U.) Valeur plafond : 1 mg/m³, 0,2 ppm

Peau

REL (É.U.) Valeur à court terme : 0,1 mg/m³

Peau

VLE (É.-U.) Valeur à long terme : 0,31 mg/m³, 0,05 ppm

Peau

EL (Canada) Valeur à long terme : 0,05 ppm

Peau

EV (Canada) Valeur à long terme : 0,31 mg/m³, 0,05 ppm

Peau

55-63-0 trinitrate du glycérol/nitroglycérine

PEL (É.-U.) Valeur plafond : 2 mg/m³, 0,2 ppm

Peau

REL (É.-U.) Valeur à court terme : 0,1 mg/m³

Peau

VLE (É.-U.) Valeur à long terme : 0,46 mg/m³, 0,05 ppm

Peau

EL (Canada) Valeur à long terme : 0,05 mg/m³

Peau

EV (Canada) Valeur à long terme : 0,5 mg/m³, 0,05 ppm

Peau

DNEL Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

CESE Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Renseignements supplémentaires : Les listes valables lors de la réalisation de la présente fiche ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Fiche de données de sécurité

Mesures de protection générale et hygiénique :

Les mesures de précaution habituelles doivent être prises lors de la manipulation de produits chimiques.
Garder à l'écart de produits alimentaires, de boissons et d'aliments pour les animaux.
Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection respiratoire :

Non requise si le produit est utilisé dans des conditions normales.
Une protection respiratoire pourrait être nécessaire à la suite de l'utilisation d'un produit.

Protection des mains :



Gants de protection

Porter des gants pour se protéger contre les dangers de nature mécanique, selon NIOSH ou EN 388.

Tissu des gants : Choisir le bon type de gants n'est juste une question du tissu dont ils sont fabriqués, mais aussi d'autres marques de qualité, ce qui varie d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est le résultat d'un mélange de plusieurs substances, la résistance du tissu dont les gants sont faits ne peut être calculée d'avance et doit donc être vérifiée avant leur utilisation.

Temps de pénétration du tissu des gants

Le temps de pénétration précis doit être précisé par le fabricant des gants de protection et cela doit être observé

Protection des yeux :



Lunettes de protection

Protection faciale

Protection corporelle : Vêtements de protection étanche.

Limitation et supervision d'exposition dans l'environnement

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Mesures de gestion des risques

Des mesures organisationnelles devraient être mises en place pour toutes les activités impliquant le produit.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Renseignements généraux

Aspect

Forme :	Matière solide
Couleur :	Conformément aux spécifications du produit
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé

Valeur du pH : Sans objet

Changement de l'état

Point de fusion/Intervalle de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition :	Indéterminé

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Explosif; risque d'explosion en masse

Fiche de données de sécurité

Température d'auto-inflammation :	Non déterminée
Température de décomposition :	Non déterminée
Auto-inflammable :	Produit non auto-inflammable
Danger d'explosion :	Risque d'une explosion causée par choc, friction, incendie ou autres sources d'inflammation.
Limites d'explosion :	
Faible :	Non déterminée
Élevée	Non déterminée
Pression de vapeur :	Sans objet
Densité :	Non déterminée
Densité relative :	Non déterminée
Densité de vapeur :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Solubilité dans l'eau/Miscibilité dans l'eau	Variable selon la composition du produit et de l'emballage.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Viscosité	
Dynamique	Sans objet
Cinématique	Sans objet
9.2 Autre Information	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition/conditions thermiques à éviter :

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Défense de fumer.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Danger d'explosion.

L'entrée en contact avec des acides génère des gaz toxiques.

Des émanations toxiques risquent de se dégager si le produit est chauffé au-delà du point de décomposition.

10.4 Conditions à éviter

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes d'azote

Hydrocarbures

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs DL/CL50 pertinentes à la classification :

6484-52-2 nitrate d'ammonium

Oral	DL50	2217 mg/kg (rat)
------	------	------------------

55-63-0 trinitrate du glycérol/nitroglycérine

Oral	DL50	115 mg/kg (souris)
		105 mg/kg (rat)

Fiche de données de sécurité

Cutanée DL50 29 mg/kg (rat)
280 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation

Pour la peau :

Pas un irritant pour la peau sous sa forme non utilisée. Les vapeurs/particules provenant du produit utilisé sont possiblement irritantes pour la peau.

Pour les yeux :

Pas un irritant pour les yeux sous sa forme non utilisée. Les vapeurs/particules provenant du produit utilisé sont possiblement irritantes pour les yeux.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë à chronique : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Effets aigus (toxicité, irritation et corrosivité aigus) :

Danger d'explosion ou de blessures par écrasement.

Aucun effet nocif sur la santé n'est attendu si le produit est conservé et utilisé normalement. Les dangers listés ci-dessous peuvent survenir à la suite de la manipulation de matières vétustes ou mal entretenues.

Toxiques si le produit est avalé, entre en contact avec la peau ou s'il est inhalé.

Toxicité de doses répétées : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

12.3 Potentiel biocumulatif Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol Aucun renseignement pertinent supplémentaire n'est disponible.

Effets écotoxiques

Renseignements écologiques supplémentaires :

Notes générales :

Danger pour l'eau de classe 1 (réglementation allemande)

(Autoévaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

Empêcher le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci de parvenir aux eaux souterraines, aux cours d'eau et aux systèmes d'égouts.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT Sans objet

vPvB Sans objet

12.6 Autres effets indésirables Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets :

Recommandation

Ne doit pas être éliminé avec des ordures ménagères. Empêcher le produit de s'infiltrer dans le système d'égouts. Les matières endommagées constituent un danger pour toute personne se trouvant à proximité. Consulter des experts relativement à l'élimination de produits endommagés.

L'utilisateur de matériaux est responsable de l'élimination des portions non utilisées de la matière, des résidus de celle-ci et des contenants, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur à l'échelle locale, de l'État et fédérale, relativement au traitement, à l'entreposage et à l'élimination de déchets dangereux et non dangereux. Les matériaux résiduels doivent être traités comme des déchets dangereux.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : L'élimination doit être faite dans le respect des réglementations officielles.

Fiche de données de sécurité

Agents de nettoyage recommandés : De l'eau, au besoin avec des agents de nettoyage.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

DOT, ADR, IMDG : ONU0081
IATA : INTERDIT

14.2 Nom d'expédition ONU approprié

DOT, IMDG : EXPLOSIF, SAUTAGE, TYPE A
ADR : 0081 EXPLOSIF, SAUTAGE, TYPE A
IATA : INTERDIT

14.3 Classe(s) de danger de transport

DOT :



Classe : 1.1
Étiquette : 1.1

ADR, IMDG :



Classe : 1.1
Étiquette : 1.1D

IATA :
Classe : INTERDIT

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG : II
IATA : INTERDIT

14.5 Dangers environnementaux

Polluant marin : Non
Marque spéciale (IATA) : INTERDIT PAR TRANSPORT AÉRIEN

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur Sans objet

Numéro SME : F-B, B-Y
Groupes ségrégués : Composés d'ammonium

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de MARPOL73/78 et du Recueil IBC Sans objet

Transport/ information supplémentaire :

ADR

Code de restriction en tunnels : 1
IMDG :
Quantités limitées (LQ) : 0
Quantités exceptées (QE) : Code : E0
Interdite en tant que quantité exceptée

IATA : INTERDIT
« Règlement type » ONU : ONU0081, EXPLOSIF, SAUTAGE, TYPE A, 1.1D, II

Fiche de données de sécurité

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

15.1 Réglementations et lois de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange États-Unis (É.-U.)

SARA

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Section 313 (listes de substances toxiques spécifiques) :

6484-52-2 nitrate d'ammonium

55-63-0 trinitrate du glycérol/nitroglycérine

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Tous les ingrédients sont listés.

Proposition 65 (Californie)

Produits chimiques reconnus comme étant cancérigène

Aucun des ingrédients n'est listés.

Produits chimiques reconnus pour leur toxicité pour la reproduction chez les femelles :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Produits chimiques reconnus pour leur toxicité pour la reproduction chez les mâles :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Produits chimiques reconnus quant à la toxicité du développement :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Catégories cancérigènes

EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des ingrédients n'est listé.

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucun des ingrédients n'est listé.

VLE (Valeur limite d'exposition établie par ACGIH)

Aucun des ingrédients n'est listé.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des ingrédients n'est listé.

Canada

Liste canadienne intérieure des substances (LIS)

Certaines des composantes font partie de la LES.

Tous les ingrédients sont listés.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 0,1 %)

Aucun des ingrédients n'est listé.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients (limite 1 %)

628-96-6 dinitrate d'éthylène/nitroglycol

7631-99-4 nitrate de sodium

Autres réglementations, limitations et réglementations restrictives

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés, et la FDS comporte toute l'information requise par le RPC.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des ingrédients n'est listé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité du produit chimique n'a pas été effectuée.

Fiche de données de sécurité

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, de l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS Y ÊTRE LIMITÉE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptés.

Phrases pertinentes

- H200 Matières explosives instables.
- H201 Explosif; risque d'explosion en masse.
- H225 Liquide et vapeur très inflammables.
- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H300 Fatal en cas d'ingestion.
- H310 Fatal en cas de contact avec la peau.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une grave irritation des yeux.
- H330 Fatal en cas d'inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.
- R22 Nocif si avalé.
- R26/27/28 Très toxique par inhalation, si contact avec la peau et par ingestion
- R3 Risque extrême d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R51/53 Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R8 Tout contact avec des matières combustibles risque d'entraîner un incendie.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT : US Department of Transportation
IATA : Association du Transport aérien International
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society)
NFPA : National Fire Protection Association (É.-U.)
HMIS : Hazardous Materials Identification System (É.-U.)
SIMDUT : Réglementations du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)
DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)
CESE : Concentration estimée sans effet (REACH)
CL50 : Concentration létale, 50 pour cent
DL50 : Dose létale, 50 pour cent

Fiche de données de sécurité

Expl. 1.1 : Explosifs, Division 1.1
Expl. inst. : Explosifs, explosifs instables
Liq. inflam. 2 : Liquides inflammables
Tox. aiguë 4 : Toxicité aiguë, Catégorie de danger 4
Carc. 1B : Cancérogénicité, Catégorie de danger 1B
Repr. 1A : Toxicité reproductive, Catégorie de danger 1A
STOT RE 1 : Toxicité systémique pour certains organes - Expositions répétées, Catégorie de danger 1
STOT RE 2 : Toxicité systémique pour certains organes - Expositions répétées, Catégorie de danger 2
Aquatique aigu 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatique chronique 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1

Sources

FDS réalisée par :

ChemTel Inc.

1305 North Florida Avenue Tampa, Floride É.-U. 33602-2902

Sans frais, Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl. +01 813-248-0573

Site Web :

www.chemtelinc.com

<http://www.chemtelinc.com/>